



3 5036 20092986 0

ARBITRAGE INTERNATIONAL

Le Tribunal arbitral est composé de trois arbitres et est régi par l'article XXV en ce qui concerne les modalités d'organisation de sa procédure.

a) Le Partie assignée, le procureur ou l'arbitre qui agit en faveur de l'autre Partie, dans le cadre de la procédure de règlement des différends, fait à son tour connaître à l'autre Partie, dans les 60 jours qui suivent la notification de la demande d'arbitrage, le nom d'un arbitre qu'il propose. Le nom de l'arbitre proposé doit être communiqué à l'autre Partie par l'intermédiaire de l'autre Partie ou par l'intermédiaire d'un tiers qui n'est pas une Partie au différend.

b) Si l'arbitre proposé par une Partie n'est pas accepté dans le délai prescrit, ou si les Parties ne parviennent pas à s'accorder sur la désignation d'un arbitre, la demande de l'une des Parties, présentée en vertu de l'arbitrage, sera traitée par l'arbitrage parmi les différends internationaux, conformément aux dispositions de l'article XXV.

Le Tribunal arbitral est régi par les dispositions de l'article XXV en ce qui concerne sa procédure.

Le Tribunal arbitral est régi par les dispositions de l'article XXV en ce qui concerne sa procédure.

Le Tribunal arbitral est régi par les dispositions de l'article XXV en ce qui concerne sa procédure.

Le Tribunal arbitral est régi par les dispositions de l'article XXV en ce qui concerne sa procédure.

Le Tribunal arbitral est régi par les dispositions de l'article XXV en ce qui concerne sa procédure.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

Available in Canada through

En vente au Canada par l'entremise des

Associated Bookstores
and other booksellers

Librairies associées
et autres libraires

or by mail from

ou par la poste auprès du

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Catalogue No. E3-1988/37
ISBN 0-660-55053-9

N° de catalogue E3-1988/37
ISBN 0-660-55053-9